



Notice d'emploi N° 6345 / 2020

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Stimulateur des défenses naturelles
Formulation: WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives: 50 % acibenzolar-S-méthyle
Nom UICPA: 7-S-methyl-1,2,3-benzothiazodazolethioate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Bion 50 WG

Numéro d'homologation fédéral: F-5963 Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 9600526 Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta France SAS, France

Bion 50 WG

Numéro d'homologation fédéral: I-5964 Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 11062 Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Crop Protection S.P.A., Italie

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Arboriculture			
fruits à pépins	Effet partiel: feu bactérien	Dosage: 20 g/ha Application: avant la floraison., Intervale entre les traitements 7-14 jours.	1, 2, 3, 4, 5
fruits à pépins	Effet partiel: feu bactérien	Dosage: 40 g/ha Application: Intervale entre les traitements 7-14 jours., pendant la floraison.	1, 2, 3, 4, 6
fruits à pépins	Effet partiel: feu bactérien	Dosage: 20 g/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: Intervale entre les traitements 7-14 jours., après la floraison (BBCH 57-79).	1, 2, 3, 4, 7

Culture maraîchère

Baby-Leaf (Chenopodiaceae)	cladosporiose de l'épinard, mildiou de l'épinard	Concentration: 0.002 - 0.006 % Dosage: 20 - 60 g/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 8, 9
laitues pommées	mildiou de la laitue	Concentration: 0.006 % Dosage: 60 g/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 8, 9
radis de tous les mois	mildiou des crucifères Effet partiel: rouille blanche	Dosage: 30 - 60 g/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 8, 10
épinard	cladosporiose de l'épinard, mildiou de l'épinard	Concentration: 0.002 - 0.006 % Dosage: 20 - 60 g/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 8, 9
Grande culture			
Blé	oidium des céréales	Dosage: 60 g/ha Application: stade 25-29 (BBCH).	8, 10, 11, 12

Charges générales / agronomiques:

- 2 Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 6 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
- 4 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 5 3 traitements au maximum par parcelle et par année avant la floraison.
- 6 2 traitements au maximum par parcelle et par année pendant la floraison.
- 7 2 traitements au maximum par parcelle et par année après la floraison.
- 9 4 traitements au maximum par culture.
- 10 1 traitement par culture au maximum.
- 11 Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 3 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

Protection des utilisateurs:

- 1 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons).
- 3 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un masque de protection respiratoire (P3) + des lunettes de protection. Application de la bouillie: Porter une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- 8 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un masque de protection respiratoire (P3) + des lunettes de protection.
- 12 Travaux successifs: porter une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons).

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.